



ASIPE
Comité de direction

Préavis n° 6/2023

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE

Objet :

- **Crédit pour la création de trois salles de classes provisoires aux Rammes à Payerne ;**
- **Crédit pour la création de deux salles de classes complémentaires au pavillon provisoire à Corcelles-près-Payerne.**

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE
de et à 1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 14 al. 1 ch.10 des statuts 2023 de l'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ci-après ASIPE), le Conseil intercommunal est saisi du présent préavis demandant un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement.

Introduction

Comme cela a été indiqué dans le préavis 4/2023, ainsi que dans le plan de développement présenté auprès des législatifs communaux, le périmètre de l'ASIPE subit une augmentation démographique très importante.

Les directions des établissements primaires, tout particulièrement l'EPPC a demandé au CoDir des salles de classe supplémentaires pour la rentrée 2024.

En effet, cet établissement primaire voit son nombre d'élèves croître de manière importante :

- Au 31 décembre 2021 : 1'034 élèves
- Au 31 décembre 2022 : 1'055 élèves
- Au 10 octobre 2023 : 1'119 élèves.

Soit 76 élèves en une année et demi, sans salle de classe supplémentaire. Comme prévu et indiqué dans le plan de développement, c'est dans le périmètre des communes de Corcelles-près-Payerne et de Payerne, que la croissance est la plus importante.

Afin d'assurer une phase transitoire dans les meilleures conditions avant la mise en exploitation des bâtiments scolaires prévus à Corcelles-près-Payerne en août 2027 et étudier une extension sur DLT à Payerne pour août 2028, le Comité de direction souhaite mettre en place des salles de classes provisoires sur ces deux secteurs de l'EPPC.

Projet

Sur la base des contraintes temporelles, financières et de police des constructions, le CoDir a décidé le 25 septembre 2023 d'agir sur deux axes pour améliorer la situation de manière transitoire. Ceci a été discuté avec les Conseils de direction des établissements primaires le 29 septembre dernier.

Trois salles de classe aux Rammes provisoires à Payerne :

En 2018, l'ASIPE a acheté six salles de classe qui ont été installées sur le périmètre des Rammes. Depuis 2021, en raison de la création du nouvel établissement primaire (EPPG), plusieurs salles de classe n'ont pas été utilisées comme telles, mais comme salles de dégagement. La parcelle concernée porte le numéro 696 et le bâtiment a le numéro ECA 3390.



Avec le projet de création de trois salles de classe supplémentaires pour l'EPPC, ceci permettra de combler temporairement le manque d'infrastructure sur Payerne. Le reste des locaux seront utilisés par l'EPPG comme actuellement.

Afin de répondre au mieux aux besoins des établissements primaires, mais également en tenant compte des contraintes financières et structurelles, le rez de chaussée sera constitué de trois salles de classe, comme actuellement. Le premier étage aura trois pièces : deux seront utilisées comme salles de classe, et la troisième, celle du milieu, sera transformée à l'aide d'une cloison pour y faire deux salles de dégagement. L'étage supplémentaire sera composé de manière identique au premier étage.

Pour résumer, ce pavillon provisoire sera composé 7 salles de classe et 4 salles de dégagement. Là aussi, une mise à l'enquête est nécessaire.

Du renouvellement de mobilier scolaire pour l'EPPC est prévu dans le budget de fonctionnement. En raison de l'arrivée de nouveaux élèves, ceci n'a pas pu être fait complètement cette année 2023. Le CoDir souhaite saisir l'occasion d'accélérer ce renouvellement en 2024 avec un montant spécial de CHF 50'000.- supplémentaires.

Ce bâtiment provisoire est prévu d'être maintenu jusqu'à l'horizon 2029, date à laquelle en principe un nouveau projet durable devrait débuter. A cet horizon, soit ce modulaire sera vendu, soit il sera déplacé dans le secteur de l'Ancien Hôpital ou sur DLT le temps de la réalisation des travaux sur le site de l'Ancien Hôpital, ceci afin d'éviter d'avoir un manque de salles de classe durant les travaux.

Deux salles de classes provisoires à Corcelles-près-Payerne :

Initialement, il y a quatre ans, quatre salles de classe provisoires avaient été installées dans la cour de récréation permettant les travaux d'agrandissement du collège de Corcelles de 8 à 12 salles de classes. Depuis août 2021, il ne reste que deux salles de classe. Le CoDir propose de remettre deux salles de classes supplémentaires en rajoutant un étage sur celui déjà existant. Cette infrastructure sera louée, comme les deux salles actuelles. Cette location figure dans le budget de fonctionnement 2024 qui a été accepté par le Conseil intercommunal le 28 septembre 2023.

Durant l'automne, la commune de Corcelles-près-Payerne a confirmé au CoDir la nécessité de procéder à une mise à l'enquête complète pour cette nouvelle installation.



L'objectif est de démonter cette structure provisoire au moment de la mise en exploitation du nouveau bâtiment de 16 salles de classes et ses annexes en août 2027. Les mandataires travaillent depuis juin 2023

dans le cadre du crédit d'étude. Un préavis de crédit de construction sera présenté au plus tôt en février 2025 au Conseil intercommunal. Cette location est donc prévue sur une période de 3 ans.

Le choix de mettre les deux nouvelles classes à l'étage s'est fait en raison du petit terrain de foot qui a été réalisé par le Conseil d'établissement à l'arrière du bâtiment. Cette disposition permettra son accessibilité et sa fonctionnalité.

Les deux schémas ci-dessous illustrent le projet d'extension. Les deux étages seront équipés de WC.



Vue A



Vue B

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis n° 6/ 2023 du Comité de direction
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

Article 1 : d'accepter le crédit pour la création de trois salles de classes provisoires aux Rammes et de deux salles de classes provisoires à Corcelles-près-Payerne pour un montant 592'000 CHF (TTC) ;

Article 2 d'autoriser le Comité de direction à porter le montant total du préavis de 592'000 CHF au bilan et de l'amortir sur une durée de 10 ans.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 13 novembre 2023.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION :

Le Président :



Nicolas Schmid



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi